

## Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Sévaz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le **mercredi 9 mai 2007**, à 20h00, à la salle communale.

### Tractanda :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (il ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
2. Comptes 2006
  - a) fonctionnement
  - b) investissement
  - c) rapport de la commission financière
  - d) approbation
3. Divers

## Révision des citernes

### **Des réservoirs plus modernes permettent de réduire les contrôles officiels**

Grâce aux progrès techniques réalisés dans la construction et l'équipement des réservoirs, les prescriptions ont pu être simplifiées et limitées à l'essentiel - ce qui ne signifie pas pour autant que vous, propriétaire d'un réservoir, soyez déchargé de vos responsabilités. Bien au contraire !

Les nouvelles prescriptions poussent les propriétaires de réservoirs à prendre leurs responsabilités : c'est à vous de veiller à ce que votre installation fonctionne parfaitement et à ce qu'elle ne représente aucun danger pour les eaux.

En déléguant ainsi les responsabilités, on a pu réduire sensiblement les travaux de contrôle, jusque-là considérables et fort coûteux - surtout dans le cas des installations avec petits réservoirs.

La réduction des contrôles effectués par l'Etat et l'assouplissement des prescriptions concernent principalement les propriétaires d'installations avec petits réservoirs situées en dehors des zones de protection des eaux souterraines ainsi que les propriétaires d'installations situées en dehors des secteurs de protection des eaux particulièrement menacés.

### **Limitier les conséquences des fuites**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, il faut s'assurer, pour toute nouvelle installation, qu'une fuite éventuelle puisse être détectée le plus rapidement possible et que le liquide soit retenu.

Les professionnels appellent cette mesure la « détection facile et la rétention des fuites ».

La « **détection facile et la rétention** » des fuites de liquide sont réalisées lorsque :

- **les réservoirs non enterrés** sont placés dans un bassin de rétention en matière plastique ou en métal ou dans un ouvrage de protection étanche en béton ;
- **les réservoirs enterrés** ont une double paroi, surveillée par un système de détection des fuites.

### **Divers**



- Saidef : journée portes ouvertes

La Saidef à Châtillon/Posieux se réjouit d'inaugurer son usine d'incinération des boues de STEP du Canton de Fribourg et de la Broye vaudoise. Afin de permettre à la population de découvrir cette nouvelle installation, une journée portes ouvertes est organisée à son intention. Elle aura lieu le

**Samedi 5 mai 2007 de 09h00 à 16h00**

Les citoyennes et citoyens de la commune sont cordialement invités à découvrir l'usine et à assister aux différentes activités qui seront proposées tout au long de la journée.

Au programme de cette journée, nous avons prévu les activités suivantes :

- **Deux films** expliquant les usines d'incinération des ordures ménagères et des boues de STEP
  - **Espace d'information** sur la problématique des déchets, sur l'eau et ses propriétés
  - **Circuit de visite** permettant de découvrir l'ensemble des usines et leurs équipements
  - **Animation « Petits débrouillards - L'eau des dinosaures »** où les plus petits pourront faire des jeux et des expériences scientifiques avec l'eau et ses propriétés
  - **Pif le clown**
  - **Château gonflable**
  - **Animation musicale**
  - **Vol en hélicoptère possible**
  - **Concours**
  - **Service de l'environnement** qui présentera la problématique des déchets
- 
- Le parcours visite est prévu pour les personnes handicapées dans la mesure où elles sont accompagnées.
  - Des boissons ainsi qu'une petite collation seront offertes.

Pour plus d'informations : visitez le site internet [www.saidef.ch](http://www.saidef.ch)





- Camps d'été 2007

Les formulaires d'inscription pour les camps d'été Jeunesse + Sport Fribourg 2007 sont à disposition au bureau communal. Ces camps sont destinés aux jeunes dès 12 ans. Le programme est affiché au pilier public.

**Délai d'inscription : 11 mai 2007**

- Fédération fribourgeoise des Retraités AVS et AI

La Fédération fribourgeoise des retraités est un mouvement politiquement indépendant et confessionnellement neutre auquel peuvent adhérer les retraités ainsi que les bénéficiaires de rentes AVS ou AI. Elle a pour but de défendre leurs intérêts économiques, sociaux et culturels. A ce titre, elle peut se prévaloir d'être entendue par le Conseil d'Etat lors de la mise en consultation de projets de loi ou d'ordonnances touchant les intérêts de ses membres. Consciente des turbulences que traverse la société actuelle, notre section s'efforce d'organiser à leur intention des rencontres conviviales leur permettant non seulement de rompre avec la solitude et le train-train quotidien, mais aussi de tisser et de resserrer les liens de camaraderie et d'amitié.

Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à rejoindre les rangs de notre grande famille qui compte près de 600 membres et qui sera heureuse de vous accueillir. Cotisations annuelles : Fr. 25.- pour couple ou Fr. 15.- pour membre individuel.

Notre adresse pour renseignements et informations

Secrétariat : Denise Poretti - Route de Brit 81 - 1532 Fétigny

026/660.33.18 - E-mail : denise.poretti@freesurf.ch

- Tonte du gazon

A ce sujet, nous voudrions vous rappeler quelques « règles d'or » à respecter afin de ne pas déclencher la mauvaise humeur de vos voisins :

- Essayez de ne pas débiter la tonte de votre gazon trop tôt le matin (disons pas avant 08h00 ! surtout le samedi !). Ceci vous évitera également quelques problèmes pratiques et techniques à cause de la rosée du matin !

- Essayez également de finir la tonte de votre gazon pas trop tard dans la soirée (disons 20h00). Après, on y voit plus rien... !
- Si possible, le samedi, respectez la pose de midi, afin que chacun puisse apprécier un moment de tranquillité en mangeant !
- Et surtout... et surtout... laissez votre tondeuse se reposer le dimanche ! Vos voisins vous en seront infiniment reconnaissants !

Au nom de tous les voisins, nous vous remercions d'avance de respecter ces quelques « règles d'or » et comptons sur la collaboration de tous afin d'éviter des conflits inutiles !

Merci aux utilisateurs du compost à gazon pour le bon fonctionnement de ce dernier. Le gazon est vidé à l'intérieur du silo et non à l'extérieur... (Avis aux nouveaux habitants : vous avez la possibilité de déposer votre gazon dans un silo situé en contrebas de la ferme de M. Eric Dubey, route direction Bussy)



- Heures d'ouverture du bureau communal

Nous vous rappelons que le bureau communal est ouvert tous les mercredis de 13h45 à 17h00, ainsi que chaque 2<sup>ème</sup> mercredi du mois, de 18h30 à 19h30 et dès mai 2007, chaque dernier samedi du mois, de 08h00 à 11h00, ou sur rendez-vous.



Pour votre information :

Tél : 026/663.29.45

Fax : 026/663.83.45

E-mail : [info@sevaz.ch](mailto:info@sevaz.ch)

Site : [www.sevaz.ch](http://www.sevaz.ch)

Avec les cordiales salutations du Conseil communal.